

COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RÔLE – PROCÈS ET ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS/INSTRUCTIONS :

- *Sauf ordonnance contraire du juge principal régional, une conférence judiciaire préparatoire au procès liée à la COVID-19 doit avoir lieu avant qu'une audience (procès ou enquête préliminaire), ajournée entre le 16 mars et le 3 juillet 2020, puisse être inscrite à nouveau au rôle.*
- *Veillez télécharger et conserver le formulaire avant de le remplir; sinon, les données que vous entrez peuvent être perdues lorsque vous les téléchargez.*
- *Complétez autant de parties 1 à 4 que vous le pouvez. Si ce formulaire n'est pas rempli correctement, le traitement du formulaire pourrait être retardé.*
- *Faire parvenir le formulaire au Bureau des coordonnateurs des procès avec [une copie au procureur](#). Si l'affaire est poursuivie par un agent du Service des poursuites pénales du Canada, veuillez fournir une copie à l'agent, s'il est connu.*
- *L'avocat de la défense et le procureur de la Couronne recevront du coordonnateur des procès une invitation à participer à une rencontre, par audioconférence ou vidéoconférence, en vue de sélectionner une date d'audience.*

ÉTABLIR LA DATE DU PROCÈS

- *La date du procès ou de l'enquête préliminaire qui est sélectionnée en utilisant le présent formulaire sera formellement fixée à la prochaine comparution au tribunal de l'accusé.*
- *L'accusé doit assister à cette prochaine comparution si (i) un avocat de la défense n'est pas mandaté pour le procès / l'enquête préliminaire, ou (ii) l'accusé se représente lui-même.*
- *Si les services d'un avocat de la défense sont retenus pour le procès ou l'enquête préliminaire, la date sélectionnée en utilisant le présent formulaire sera formellement fixée à la prochaine date de comparution au tribunal de l'accusé, sans que l'accusé soit personnellement présent, conformément à la règle 4.5 des Règles en matière criminelle de la Cour de Justice de l'Ontario. Si l'avocat de la défense décide de le faire, il peut se présenter à la prochaine date de comparution au tribunal pour fixer la date du procès ou de l'enquête préliminaire devant l'officier de justice qui préside.*

AUTRES RENSEIGNEMENTS : [Établissement de dates de procès criminel et d'enquête préliminaire](#)

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRIBUNAL

Palais de justice)*

**Nom du tribunal satellite (le cas échéant)

(**si un tribunal satellite, indiquez le tribunal principal)

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCUSÉ(E)

Nom*

Prénom*

En détention

L'accusé se représente lui-même

LSJPA

PARTIE 2a : COORDONNÉES DE L'ACCUSÉ(E) (à remplir si l'accusé se représente lui-même)

Numéro de téléphone

Courriel

Adresse postale

PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LA CAUSE

Date du serment de la dénonciation

No de dénonciation

Accusation(s)

Coaccusé(s)

Date d'ajournement du procès ou de l'enquête préliminaire (*le cas échéant*)

Continuation

Oui

No

Nom du juge saisi (*le cas échéant*)

Date de la plus récente conférence
judiciaire préparatoire au procèsNoms de tous les juges qui ont conduit des conférences
judiciaires préparatoires au procès et/ou l'audience de mise
en liberté sous caution dans cette affaire

Prosecuting Crown's officeProcureur assigné (*si son nom est connu*)

Date de la dernière audience au
tribunal sur cette affaire

Prochaine date d'audience

Salle d'audience

PART 3a: MODE OF PROCEEDING AND ELECTION (if applicable)

Type d'audience

Procès

Enquête préliminaire

Autre :

Mode de procédure

Poursuite sommaire

Acte d'accusation

L'accusé

n'a pas un choix (poursuite sommaire, juridiction absolue ou infraction en vertu de l'article 469,
affaires relatives aux adolescents)

a déjà fait son choix par observation oral ou par observation écrite

se présentera au tribunal le jour de sa prochaine date de comparution et fera son choix par
observation oral

fait son choix par observation écrite en vertu de l'article 536.2 du Code criminel (ci-joint)

PARTIE 4 : RENSEIGNEMENTS SUR L'AVOCAT

Nom

Prénom

Mandaté

Oui

Non

Numéro de téléphone

Poste

Autre numéro de téléphoneCourriel (*demandé pour confirmation*)

Avocat du coaccusé (*indiquer ses coordonnées si elles sont connues*)

PARTIE 5 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROCÈS OU L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PARTIE 6 : ÉTABLISSEMENT DE LA DATE DU PROCÈS/DE L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

Type d'audience	Procès	Enquête préliminaire	Continuation
Date(s) attribuée par le coordonnateur des procès			Salle d'audience
Coordinator			

Rappel : si l'instance se déroule par vidéoconférence, il faut vérifier que la salle d'audience est dotée du matériel nécessaire (c.-à.-d. affichage pour témoin à distance)

Une nouvelle date a été fixée pour les raisons suivantes :	
Une conférence préparatoire au procès a eu lieu	L'affaire a commencé, mais n'a pas pu être terminée
L'affaire n'a pas eu le temps d'être traitée	Une autre date a dû être fixée en raison de la COVID-19
La demande d'ajournement du défense a été accueillie	Autre
La demande d'ajournement du procureur a été accueillie	

Le procès doit-il être inscrit au rôle avec ou sans avocat? Oui Non

Date de confirmation du procès :

Si cette date se libère, veuillez en aviser immédiatement le Bureau des procès.

Date

Coordonnateur des procès

Représentant(s) de la Couronne

Avocat(s) de la défense